



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 044-2025
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.111

Déposée le : 10.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Riesen (La Neuveville, PS) (porte-parole)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Pätzen (Bern, Les VERT-E-S)
Walpoth (Bern, PS)
Hügli (Münchenbuchsee, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : ...
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Mettre en lumière et contrer les inégalités entre hommes et femmes en matière de santé

Le Conseil-exécutif est chargé ;

1. d'étudier les inégalités liées au genre et au sexe en matière d'accès, de traitements, de dépistage, de diagnostic et de coûts de la santé dans le canton de Berne ;
2. de décrire les possibles mesures que le canton pourrait mettre en œuvre pour y faire face ;
3. de décrire sa stratégie et les mesures qu'il prévoit pour y faire face.

Bref développement :

Les études montrent que les besoins des femmes en matière de santé sont moins pris en compte par les médecins¹. Certaines maladies sont fortement sous-diagnostiquées chez les femmes, il faut par exemple en moyenne six à neuf ans pour diagnostiquer une endométriose. Les femmes présentant des douleurs dans la poitrine sont 2,5 fois moins souvent adressées au service de cardiologie que les hommes.

Les femmes doivent déboursier en moyenne davantage pour la santé que les hommes. Une partie de ces coûts sont liés à la santé sexuelle et reproductive. Par exemple, en moyenne, les femmes paient 12 pour cent de plus pour les assurances complémentaires d'hospitalisation

¹ Amacker et al. 2023, Gesundheit der Frauen. Bessere Berücksichtigung ihrer Eigenheiten. [Lien](#)

semi-privées ou privées que les hommes pour la même prestation. Cet écart, bien que prétendument justifié par les coûts liés à la maternité, est injuste : les femmes paient seules le coût physique de la grossesse et le coût financier de l'assurance !

De plus, les femmes en âge de procréer doivent, pour avoir accès à certains contraceptifs et pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, prendre rendez-vous souvent annuellement chez une ou un gynécologue. Pour les femmes en bonne santé, ces consultations sont finalement payées de leur poche, car la franchise n'est souvent pas atteinte et les moyens de contraception ne sont pas remboursés par l'assurance maladie de base.

Le canton mentionne d'ailleurs cette question dans sa Stratégie partielle Promotion de la santé et prévention². La stratégie indique que les déterminants de la santé doivent être pris en compte pour atteindre l'égalité de santé, en citant, entre autres facteurs importants, celui du genre. Afin de mettre en œuvre sa stratégie et au vu des lacunes de connaissances sur les implications et les effets du sexe et du genre en matière d'accès, de traitements, de dépistage, de diagnostic et de coûts de la santé, une meilleure base de connaissance de la situation est nécessaire.

Une analyse détaillée des inégalités liés au genre et au sexe face à la santé dans le canton peut mettre en lumière les problèmes et proposer des mesures pour y faire face. Cette analyse peut se faire en collaboration avec d'autres cantons et instituts de recherche.

Destinataires
– Grand Conseil

² Stratégie partielle – Promotion de la santé et prévention, Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne, publiée en février 2025.